Rapporteur : M. le Maire

16

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2024

oOo

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

1. 2ème (Finances et Ressources Humaines) et 10ème (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,
2. Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON,

RAPPORT

Monsieur Bruno EDOUARD a démissionné du Conseil Municipal le 14 Juillet 2024.

Il avait été désigné par le Conseil Municipal pour faire partie :

* des 2ème (Finances et Ressources Humaines) et 10ème (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,
* de la commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY - VALENTON,

Il est demandé au Conseil Municipal de pourvoir à son remplacement au sein de ces organismes.

REPUBLIQUE FRANCAISE

ville Antony

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 20 Septembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme BERTHIER, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN	à Mme AUBERT	Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS
M. FOYER	à M. MEDAN	M. PASSERON	à Mme ENAME
Mme EL MEZOUED	à M. AIT-OUARAZ	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
M. MONGARDIEN	à M. SOUCHAUD	M. CHARRIEAU	à M. SENANT
M. DOYEN	à Mme HUARD		

Conseiller absent :

M. DECROP est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

04 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
45 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES 2ème (Finances et Ressources Humaines) et 10ème (Tranquillité Publique et Sécurité) COMMISSIONS MUNICIPALES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22 ;

VU sa délibération en date du 24 Septembre 2020 créant 10 Commissions Municipales et désignant les membres les composant ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Bruno EDOUARD, il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement au sein des 2ème (Finances et Ressources Humaines) et 10ème (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE. - Sont désignés pour faire partie de la :

2ème Commission Municipale chargée des Finances et des Ressources Humaines :

- M. Julien DOYEN

10ème Commission Municipale chargée de la Tranquillité Publique et de la Sécurité :

- Mme Irène HUARD.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

92 MAIRIE DE MEUDON 92 (Hts-de-Seine)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ville Antony

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 20 Septembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme BERTHIER, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN	à Mme AUBERT	Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS
M. FOYER	à M. MEDAN	M. PASSERON	à Mme ENAME
Mme EL MEZOUED	à M. AIT-OUARAZ	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
M. MONGARDIEN	à M. SOUCHAUD	M. CHARRIEAU	à M. SENANT
M. DOYEN	à Mme HUARD		

Conseiller absent :

M. DECROP est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

04 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
45 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN LA COMMISSION CHARGEE DU SUIVI DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON TGV MASSY-VALENTON

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 13 novembre 2003 créant une commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON ;

VU sa délibération du 31 mars 2022 désignant les membres composant ladite Commission ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Bruno EDOUARD le 14 juillet 2024, il y a lieu de le remplacer au sein de cette Commission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Est élue, au sein de la commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON :

– Mme Irène HUARD.

Suivent les signatures

.....
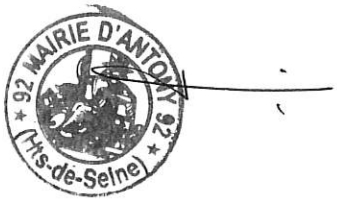
Pour extrait conforme
Le Maire